

Aide d'urgence pour le secteur des "Fruits et Légumes" de l'UE

Автор(и): Растителна защита
Дата: 24.07.2022 Брой: 7/2022



Suite au conseil consultatif sur l'arboriculture et la production légumière tenu le 21 juillet 2022, il a été décidé d'accorder aux agriculteurs une aide extraordinaire, autorisée par la Commission européenne, pour soutenir les exploitations directement touchées par la crise économique résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine, a annoncé l'Union des Arboriculteurs du Danube.

L'aide financière dans le cadre de la mesure temporaire établie pour le secteur de la « Production végétale » s'élèvera à 222 millions de BGN. Ce budget inclut en tant que secteurs prioritaires les fruits à coque, les roses, le riz et la production de salades, laitues, asperges, gombos, etc.

Le soutien aux fruits et légumes sera déterminé sur la base des demandes soumises pour l'aide couplée de 2022, et le budget est réparti par cultures comme suit : 15 % pour les vignobles, la rose oléifère, le riz, les noix et 85 % pour les fruits et légumes. 62 000 EUR est le montant fixé comme plafond par exploitation ; à titre de comparaison, jusqu'à présent, l'aide pour une exploitation unique s'élevait au maximum à 35 000 BGN.

La mesure devrait être lancée fin août, et par conséquent les fonds seront probablement versés d'ici fin octobre 2022.

Les fiches technologiques, sur la base desquelles les coûts et les taux de la mesure respective sont calculés, ont également été mises à jour. Jusqu'à présent, les agriculteurs étaient soutenus sur la base de fiches technologiques obsolètes avec des normes de fertilisation, des produits phytopharmaceutiques, des rendements, etc., dépassés.

Plusieurs autres sujets ont également été soulevés lors du conseil consultatif. L'aide aux investissements en actifs corporels dans les exploitations agricoles liés à la production primaire de produits agricoles végétaux est un sujet longuement discuté parmi les organisations sectorielles. Le budget total pour cette aide est de 10 millions de BGN, mais le Fonds Agricole de l'État devrait voter pour une augmentation des fonds afin que toutes les demandes et projets soumis, qui dépassent actuellement le montant du budget spécifique, puissent être couverts financièrement.

Une autre question soulevée lors du Conseil Consultatif était l'importation non réglementée de produits phytopharmaceutiques en provenance de pays tiers non membres de l'Union européenne.

En 2019, le cabinet de l'époque du Ministère de l'Agriculture avait déclaré sa volonté de criminaliser l'importation non réglementée des PPP. Malheureusement, aucune action concrète n'a été entreprise. Lors de la réunion du 21 juillet, la nouvelle équipe de l'administration agricole a déclaré son intention de renouveler la lutte contre l'importation illégale de PPP, car toutes les organisations sectorielles ont exprimé des inquiétudes quant à l'importation de fruits de Moldavie, de Turquie et d'Ukraine traités avec des produits non autorisés.

La question de l'augmentation des quotas pour les importations en franchise de droits de fruits et légumes en provenance de Moldavie a également été discutée, et le Ministère a assuré les présents que des mesures seraient prises pour protéger les intérêts des producteurs agricoles et des consommateurs bulgares.